

Thème : Recours à la contention et à l'isolement : nouveaux textes et nouvelles procédures

Date : Vendredi 28 avril 2023 de 9h30 à 12h30

Lieu : La Rochelle

Pré-requis : être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / **Niveau :** 2

Objectifs :

- *Appréhender les règles relatives à l'isolement et à la contention en milieu psychiatrique, l'évolution des règles applicables et préciser les premières tendances jurisprudentielles depuis l'entrée en vigueur de la Loi du 22 Janvier 2022*

Méthodes mobilisées :

❖ Programme :

1. La jurisprudence constitutionnelle et européenne
2. La Loi du 22 Janvier 2022 et les textes dérivés
3. Les premières tendances jurisprudentielles
4. Les perspectives hors milieu psychiatrique

❖ Moyens pédagogiques : Intervention orale interactive et remise d'un dossier documentaire.

❖ **Modalités d'évaluation finale :** un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenant

Maître Raphaël MAYET, Avocat au barreau de Versailles.

Informations importantes :

- Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
 - Tarifs : Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 80€ la demi-journée de formation (hors abonnement) et 40€ pour les avocats « jeune Barreau »
- Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-ecoa.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2022 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECO A. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.